Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260303-DCCAS2026_1_2-DE

PLEUVEN
FLUVENT

CCAS DE PLEUVEN – 29170
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PLEUVEN
Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pleuven, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Président du CCAS.

Présents : David DEL NERO, Corinne MARTIN, Yvon ARZUR, Claudine MILIN, Karine CORNIC, Cyril BERTHOLOM, Roger LE NOURS, Christian KERNEVEZ, Monique MAGOT, Alexandre POTTIER, Elisabeth RIVAULT, Claude TALEC, Maryvonne COLCANAP

Excusés : Morgane CARLIER, Muriel GOURVES (Procuration à Yvon ARZUR)

Absent : Olivia LE BOSSER

Secrétaire de séance : Monique MAGOT

N° 2026-1-2 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION 2025

Vu le compte financier unique du budget CCAS de l'exercice 2025,
Considérant que la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire d'exécution de 3 007.93 €
Considérant que la section d'investissement dégage un solde excédentaire d'exécution de 978.60 €
Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,
Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- Décide d'affecter les résultats d'exécution 2025 comme suit :

✓	Fonctionnement	3 007.93 €	002 : excédent reporté
✓	Investissement	978.60 €	001 : excédent reporté

Le Président,

David DEL NERO.

MAIRIE DE PLEUVEN (29 Sud)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260303-DCCAS2026_1_2-DE

29161 Code INSEE	CCAS DE PLEUVEN 21710 CCAS DE PLEUVEN	2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'administration
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 340,45
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 348.38
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**3 007.93**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	978.60
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0.00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**3 007.93**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**0.00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**3 007.93**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A Pleuven, le 03/03/2026

MAIRIE DE PLEUVEN (29-Sud)